

Filière

Les forestiers en colère



La cotisation au financement de l'ONF pourrait passer de 2 à 4 euros par hectare.

Alors que le contrat d'objectifs et de performances pour la période 2012-2016 (signé en 2011 par l'État, l'ONF et les Communes forestières) fixait la contribution des collectivités au financement de l'ONF à 2 euros par hectare, le gouvernement propose d'augmenter cette contribution de 50 millions d'euros sur trois ans dans la prochaine loi de finances, portant ainsi la contribution à 4 euros par hectare. Selon le syndicat Snupfen Solidaires, cette augmentation « dans les cartons de Bercy » impacterait « les frais de garderie, [qui] passeraient de 12 à 18 % pour les communes de plaines et de 10 à 15 % pour les communes montagnardes ». Pour le syndicat, « ces augmentations [...] constitueraient une grave menace pour le régime forestier. En risquant de désorganiser l'ONF, le gouvernement mettrait à mal le principal gestionnaire forestier. » Un avis partagé par la FnCofor qui dénonce une proposition « unilatérale et sans aucune concertation [qui] signifierait la rupture du contrat en cours ». Selon la Fédération, les communes forestières, « déjà impactées par une diminution significative du montant de la dotation globale de fonctionnement [...] seraient dans l'impossibilité de faire face à ces prélèvements supplémentaires ». Le Snupfen Solidaires et la FnCofor réclament le retrait de cette proposition contraire à l'intérêt collectif.